



SAISINE DU COMITE TECHNIQUE (CT) Proposition de taux de promotion pour les avancements de grade

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans un seul fichier au format PDF à vos gestionnaires RH : GRH1 : grh1@cdg16.fr - GRH2 : grh2@cdg16.fr - GRH 3 : grh3@cdg16.fr

session du/...../..... (Réservé au CDG)

COLLECTIVITE	
Nom de la collectivité :
Adresse :
Personne en charge du dossier, téléphone et e-mail :

N. B. : - Pour vous aider au remplissage de cet imprimé, nous avons mis un exemple en grisé.
- Il n'y a pas lieu de fixer des taux de promotion pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale.

CAT.	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)	NOMBRE D'AGENTS PROMOUVABLES(1)	OBSERVATIONS (2)
<i>Ex : C</i>	<i>Adjointes techniques territoriales</i>	<i>- Adjoint technique territorial</i> <i>- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe</i>	<i>- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe</i> <i>- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe</i>	<i>100 %</i> <i>50 %</i>	<i>3</i> <i>2</i>	

- (1) : Effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement de grade concerné.
(2) : Si le (ou les) taux retenu(s) est (sont) inférieur(s) à 100 %, vous pouvez préciser en face de ceux-ci que lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

A,
le

(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l'Autorité Territoriale)

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au service Gestion des carrières afin de les informations des décisions prises lors du Comité Technique. Elles sont conservées le temps de la période d'emploi de la personne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), Vous pouvez consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : dpo@cdg16.fr .